



*Courbevoie, le 16 mars 2021*

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les administrateurs,

L'intersyndicale CGT-UNSA-CFDT souhaite vous faire part de ses préoccupations concernant la mise en œuvre du cadre d'emploi et de rémunération pour lequel 98% du personnel contractuel de l'Institut a opté.

Nos organisations syndicales ont largement participé à l'élaboration de ce nouveau statut qui s'avérait prometteur au niveau salarial, qu'il s'agisse des bonifications indiciaires, des augmentations personnelles, de la nouvelle prime de performance individuelle ou des évolutions de carrière.

Force est de constater aujourd'hui que notre confiance et celle du personnel ont été trahies :

- Le premier exercice de distribution des bonifications indiciaires et des augmentations personnelles a conduit à des inégalités flagrantes entre positions catégorielles, les catégories C et AI étant ainsi pénalisées, et à des discriminations opérées en fonction de l'ancienneté ou du genre ;
- Le versement de la prime de performance individuelle a été amputé d'office de 20% par la Direction générale, et la quasi-totalité des agents a eu une prime fortement diminuée par rapport aux taux moyens indiqués dans le cadre de gestion, validé par le Conseil d'administration ;
- Après deux CTEP, et malgré l'opposition légitime des représentants du personnel quant à la méthodologie employée pour le processus de requalification des postes, les promotions qui ont eu lieu, au lieu des reclassements demandés, sont partielles, et non sur la base de critères objectifs définis dans le cadre du dialogue social.

Les organisations syndicales face à cette situation ont demandé l'ouverture de négociations avec la Direction Générale concernant ces différentes problématiques.

Il est regrettable de constater dans les discussions informelles que nous avons eu par la suite avec le Directeur général son refus d'engager un réel travail avec les partenaires sociaux pour corriger les problèmes identifiés, tout particulièrement en ce qui concerne l'enveloppe budgétaire dédiée à la prime de performance individuelle.

Face à cette situation de blocage, les syndicats CGT et CFDT de l'administration centrale, avec le syndicat UNSA INPI, ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif pour contester l'amputation de 20% de l'enveloppe budgétaire.

Les organisations syndicales, soucieuses de la défense des intérêts des agents de l'INPI, engageront d'autres actions, notamment au niveau ministériel, pour faire appliquer le cadre d'emploi et de rémunération dans toutes ses dispositions.

Nous vous remercions de votre attention,